Syndicat Mixte du Pays de Tulle (Siren : 251928784)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Tulle
Arrondissement	Tulle
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/10/2004
Date d'effet	14/10/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Eric BELLOUIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4 rue du 09 juin 1944
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19000 TULLE
Téléphone	05 55 20 75 00
Fax	05 55 20 75 01
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	50 678
Densité moyenne	41,00

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
19	CA Tulle Agglo (241927201)	CA
19	CC des Monédières (241927425)	CC
19	CC de Vézère-Monédières (241927375)	CC
19	CC du Doustre et du Plateau des Etangs (241927268)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays *- Assurer la mise en oeuvre de la Charte de développement du Pays de Tulle - Exercer les fonctions de représentation du Pays auprès des pouvoirs publics et de négocier en son nom, - négocier et signer le contrat particulier de Pays et tout document s'y rapportant en conformité avec la Charte du Pays de Tulle. A ce titre, il a qualité pour contracter avec l'Etat et les collectivités territoriales ou tout organisme territorial, national ou européen, pour la réalisation des actions déterminées dans ledit contrat, - suivre et évaluer la Charte de Pays ainsi que le bon déroulement du contrat particulier, - délibérer sur les évolutions de la Charte de Pays, - développer des partenariats afin de mutualiser les moyens et travailler à la mise en synergie des ressources dans une perspective de développement durable. A ce titre, il a qualité pou passer des conventions notamment avec le Parc Naturel de Millevaches en Limousin, - engager ses membres contractuellement dans le cadrede programmes régionaux, nationaux et européens, - prévoir ses besoins propres pour l'exercice de ses missions. Le syndicat Mixte est le collecteur unique des contributions locales et des subventions publiques relatives à l'animation et à l'ingénierie du Pays. En conséquence, il contribue au fonctionnnement du Conseil de développement. A la demande expresse d'une ou plusieurs collectivités constituantes et pour les opérations présentant un "intérêt de pays", le syndicat Mixte pourra exceptionnellement exercer une maîtrise d'ouvrage. Pour l'exercice de ses missions, le Syndicat Mixte s'appuie sur les réflexions, propositions et avis du Conseil de développement du Pays de Tulle.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)